

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
Mme Zimmermann

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« , Champagne-Ardenne et Lorraine ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 10, insérer l’alinéa suivant :

« – Champagne-Ardenne et Lorraine ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet initial du Gouvernement retenait le choix arbitré par le Président de la République, lequel conduisait à créer quatorze grandes régions.

En seconde lecture, le Sénat a également proposé un découpage en quatorze régions. Toutefois, ce découpage est beaucoup plus pertinent car il tient mieux compte des solidarités territoriales et des aspirations exprimées massivement par la population, notamment en Alsace.